

Conditions générales d'utilisation « Titulaires POINTS » 2.0 | 01.08.22

La plate-forme informatique POINTS.SWISS (dans le texte également “mss-sport Sàrl”) est la propriété de mss-sport Sàrl, Römerstrasse 7, CH-2555 Brugg.

1 Points généraux

- 1.1 Les conditions générales d'utilisation (ci-après dénommées CGU) régissent les conditions d'utilisation et les prestations de service entre la société mss-sport Sàrl et les titulaires des POINTS (ci-après dénommés titulaires).
- 1.2 En vérifiant leur compte de titulaires, ces derniers acceptent les présentes CGU.
- 1.3 La société mss-sport Sàrl se réserve le droit de procéder à tout moment à des modifications de la plate-forme POINTS. La société mss-sport Sàrl peut modifier les présentes CGU à tout moment. Les modifications sont communiquées au titulaire du compte lors de sa prochaine connexion à la plate-forme et sont considérées comme acceptées par le titulaire dès que ce dernier effectue une connexion via la plate-forme pour la première fois depuis la communication.
- 1.4 En cas d'ambiguïté ou de contradiction entre les versions française et allemande des CGU, la version allemande fait foi.

2 POINTS

- 2.1 Les POINTS sont une monnaie virtuelle qui peut être gagnée lors des tournois BST et échangée exclusivement contre des bons d'achat chez les partenaires POINTS.
- 2.2 100 POINTS correspondent à une valeur de CHF 1.-.
- 2.3 Les POINTS sont valables sans restriction (à l'exception du point 4.4).
- 2.4 Ils peuvent également être transférés à d'autres titulaires enregistrés sur la plate-forme.
- 2.5 Les POINTS ne peuvent pas être changés en espèces.
- 2.6 Les gagnants de POINTS résidant à l'étranger sont eux-mêmes responsables de la gestion de leurs POINTS (voir aussi les points 2.5 et 4.1)

3 Plate-forme POINTS

- 3.1 La plate-forme permet au titulaire de gérer et d'échanger sa monnaie virtuelle contre des bons d'achat des partenaires POINTS.
- 3.2 Responsabilité
 - 3.2.1 mss-sport Sàrl ne peut être tenu responsable du contenu, des offres et des méthodes de travail des partenaires POINTS.
 - 3.2.2 mss-sport Sàrl s'efforce de ne pas accepter les partenaires POINTS proposant des contenus politiques, religieux ou pornographiques, dont les contenus enfreignent le droit suisse applicable, violent les droits de tiers ou dont nous considérons les contenus comme abusifs, préjudiciables, racistes ou choquants de quelque manière que ce soit.
 - 3.2.3 Si, dans la pratique, de mauvaises expériences devaient malgré tout être faites concernant les points 3.2.1 et 3.2.2, nous vous prions de nous en informer immédiatement.
- 3.3 Cas de force majeure
 - 3.3.1 Lors de la maintenance de la plate-forme, mss-sport Sàrl décline toute responsabilité en cas de force majeure.
 - 3.3.2 Si mss-sport Sàrl ne peut pas remplir ses obligations en raison d'un cas de force majeure, mss-sport Sàrl sera alors libérée de ses obligations.

- 3.3.3 Un cas de force majeure est un évènement externe et imprévisible qui ne peut être évité ou prévenu à temps, même en faisant preuve de diligence et en utilisant des moyens techniquement et économiquement raisonnables. Il s'agit notamment de la santé, des pandémies, des cyberattaques, des crises économiques, des catastrophes naturelles, des dégâts d'incendie/des eaux, des pannes de courant, des problèmes ou de la faillite du développeur de la plate-forme POINTS et de ses fournisseurs.
- 3.3.4 En cas de force majeure, mss-sport Sàrl s'efforcera de remplir ses obligations le plus rapidement possible en utilisant tous les moyens techniquement possibles et économiquement raisonnables.
- 3.3.5 En cas de force majeure, il n'existe aucun droit à la prestation durant cette période.

4 Compte titulaire POINTS

- 4.1 Un compte POINTS ne peut être créé que si le joueur a joué au moins un tournoi BST par le passé et qu'il est actuellement détenteur d'une licence de joueur valable auprès de Swiss Badminton.
- 4.2 Les POINTS ne peuvent être crédités au titulaire que si le numéro de licence Swiss Badminton est et a toujours été identique.
- 4.3 Les informations permettant de vérifier le compte du titulaire POINTS sont préparées par la plate-forme lors de l'importation des résultats des tournois BST au moyen du numéro de licence Swiss Badminton et l'année de naissance du/de la joueur/euse.
- 4.4 Le compte du titulaire POINTS est créé dès que le/la joueur/euse le vérifie. Cette opération s'effectue exclusivement sur le site www.points.swiss. Les joueurs/euses reçoivent ce lien de la part des organisateurs des tournois.
- 4.5 Grâce aux données du tournoi transmises à Swiss Badminton après un tournoi BST, les POINTS gagnés sont chargés sur la plate-forme POINTS et crédités sur le compte du titulaire.
- 4.6 Clôture du compte titulaire
 - 4.6.1 Un compte titulaire ne peut être clôturé que par mss-sport Sàrl.
 - 4.6.2 Cela peut se faire à la demande du titulaire s'il n'y a plus de POINTS disponibles.
 - 4.6.3 En outre, le titulaire sera informé si son compte est resté inactif pendant 12 mois. Si un compte titulaire reste inactif pendant 5 ans, il sera alors clôturé.
 - 4.6.4 mss-sport Sàrl se réserve le droit de résilier les comptes titulaires en cas d'abus ou de violation des CGU.

5 Bons d'achat

- 5.1 Les bons d'achat sont soumis aux CGU des partenaires POINTS. mss-sport Sàrl n'est pas responsable de leur contenu.
- 5.2 La durée de validité des bons d'achat est définie par les partenaires POINTS. mss-sport Sàrl n'est pas responsable des bons dont la validité est expirée.
- 5.3 Les bons d'achat sont visibles sur le compte du titulaire après la commande et peuvent être imprimés pour leur utilisation.
- 5.4 Un nouveau bon d'achat ne peut être commandé que s'il n'y a plus de bon ouvert du même partenaire POINTS sur le même compte titulaire.
- 5.5 De plus, le partenaire POINTS définit la durée entre l'utilisation d'un bon d'achat et la prochaine commande de bons possible du même client (minimum 3 mois et maximum 12 mois).
- 5.6 Les bons d'achat ne peuvent être échangés que sur place.
- 5.7** Le titulaire est seul responsable du bon d'achat qu'il a commandé jusqu'au moment de son utilisation. **Le cumul de bons d'achat chez le même partenaire POINTS n'est pas autorisé.**

- 5.8 Après l'utilisation du bon d'achat, le partenaire POINTS est responsable de définir que ce dernier a été utilisé. Si ce n'est pas le cas, mss-sport Sàrl vous prie de bien vouloir le leur signaler.
- 5.9 Si l'utilisation d'un bon commandé auprès d'un partenaire POINTS n'est plus possible en raison de faillite ou de changement de propriétaire, mss-sport Sàrl demande au titulaire de le leur faire savoir. mss-sport Sàrl remboursera le bon au titulaire concerné sous forme de POINTS sur son compte.

6 Protection des données

- 6.1 Aucune adresse mail des titulaires ne sera transmise à des tiers, des entreprises ou des institutions.

7 For juridique, droit applicable

- 7.1 Dans la mesure où la loi l'autorise, le tribunal d'arrondissement de Bienne est le for exclusif ; seul le droit suisse est applicable.